

Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL

LE HAVRE

du **Mercredi 10 Octobre** au **Vendredi 12 Octobre 2018**

PREPROGRAMME



**Quel avenir pour les territoires littoraux,
40 ans après la création de l'ANEL ?**



16h00 **Accueil**

16h30 **Assemblée générale statutaire**, salle du Conseil municipal (rez-de-chaussée)

18h30 **Cocktail offert par la ville du HAVRE, à l'invitation du maire Luc LEMONNIER**

Séance plénière

8h00 **Accueil des congressistes**

8h45 **Accueil par Luc LEMONNIER**, maire du Havre et **Jean-François RAPIN**, président de l'ANEL, sénateur du Pas-de-Calais, conseiller régional des Hauts-de-France

Et les personnalités régionales et locales présentes

9h30 **Introduction du thème retenu par un grand témoin :**

Christian BUCHET, de l'Académie de Marine, directeur du Centre d'études et de recherches de la mer de l'Institut catholique de Paris.

Thème de la matinée : Les nouveaux défis littoraux et maritimes

Les élus présenteront, à partir d'exemples concrets de leurs territoires, les expériences déjà réalisées pour assurer les transitions attendues afin de relever les nouveaux défis auxquels ils sont confrontés : phénomènes climatiques plus violents, évolutions des activités à terre et en mer, adaptation du lien terre / mer / océan.

1ère Table ronde : L'économie bleue et la transition énergétique

Quelles évolutions depuis le Grenelle de la mer et ses multiples engagements ?

La COP21 a permis la prise en compte de la mer et des océans dans les politiques internationales et bientôt leur inscription dans la Constitution française.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral a été adoptée et les documents stratégiques de façade ou de bassin maritime ultramarin sont en cours de consultation et de finalisation. Une loi a été votée en faveur de « l'économie bleue » pour dynamiser les territoires maritimes.

Où en est-on de la mise en œuvre de ces objectifs en métropole et dans les Outre-mer et des grands défis comme celui de l'accès à l'eau et aux ressources, avec la perspective d'aller vers une économie circulaire ?

a) Des constats préoccupants et des enjeux à relever pour la gestion des ressources halieutiques

- Dégradation de la biodiversité marine ; pollutions telluriques et maritimes, réchauffement climatique et migrations des espèces dont certaines invasives (poisson lion) ; prolifération et invasion des côtes Caraïbes par les algues sargasses qui entravent les possibilités de pêche.
- Politique commune des pêches (quotas) et Brexit
- Objectifs de contrôle des ressources par la limitation des zones de pêche dans des parcs marins
- Concurrence accrue pour l'accès aux ressources en mer et aux divers usages du territoire maritime : multiplication des activités de loisirs nautiques ; implantation d'énergies en mer et nouvelles exigences de sécurité en mer
- Problématique de l'extraction des granulats marins, des forages marins et de l'accès aux grands fonds marins

b) Le port du futur : au cœur de l'innovation

Renouveler la relation terre/mer au profit des territoires

- Liens ville / port / hinterland à développer ; liaisons ferroviaires et interportuaires ; cabotage
- Gouvernance Etat / Collectivités suite à l'adoption des lois Notre et « Economie bleue »
- Développement de filières industrielles : éoliennes et hydroliennes et autres activités émergentes : énergies marines ; croisières ; navires du futur ; déconstruction des navires
- Recours à une nouvelle énergie pour le transport maritime (GNL) exigeant l'adaptation des ports et des navires à de nouveaux aménagements ; mix énergétique à assurer

c) Nautisme et plaisance, atouts du développement économique

- Nouvelles attentes des usagers du littoral : plus de services dans les ports ; évolution de la propriété vers un usage partagé ; recomposition des espaces à quai ; ports à sec ; qualité des milieux (label « ports propres »)
- Mise en place de la filière REP (responsabilité élargie des producteurs) pour les bateaux hors d'usage ; nouvelle fiscalité ?
- Soutien des filières innovantes : gestion numérique ; matériaux ; modes de propulsion ; réseaux de communication ; nouveaux métiers et activités liés à la croisière
- Stratégie de développement à l'échelle du bassin de plaisance

11h30

2ème Table ronde :

Intégrer les mutations démographiques, sociales, professionnelles et foncières dans une nouvelle vision du territoire

Le littoral a besoin de plus de terrains pour répondre à la forte attractivité qu'il suscite et développer les activités nouvelles, accueillir les touristes. Or il se « rétrécit » en raison de la rareté du foncier disponible, des risques littoraux accentués, des espaces protégés utilisés comme zones tampons, des activités et infrastructures existantes. Son attractivité s'étend bien au-delà du littoral, comme cela a été rappelé lors des débats autour du projet de loi ELAN et pose des problèmes d'accueil des populations et des activités.

a) De nouvelles fragilités littorales et maritimes à surmonter

Depuis 40 ans, la densité du littoral ne cesse de croître :

- Artificialisation des sols le rendant plus vulnérable aux inondations, à l'érosion et à la submersion marine ; rareté du foncier et élévation du prix de l'immobilier ; déprise agricole ; exclusion immobilière au profit des citadins les plus favorisés ; vieillissement de la population et nouveaux besoins de services à la personne ; surdimensionnement des équipements pour répondre aux besoins en eaux et au traitement des déchets par exemple ;
- Problématique récurrente du logement social et de celui des jeunes actifs et saisonniers (loi SRU ; projet de Loi ELAN)
- Quel avenir pour l'hôtellerie de plein air et le tourisme populaire ?
- Menace sur l'espace « naturel littoral » et sur le maintien de l'identité maritime du territoire : architecture, patrimoine immatériel..

b) Les nouveaux métiers de la mer : des innovations prometteuses

Comment favoriser l'essor de nouvelles activités et de nouveaux métiers dans les projets de territoires littoraux ?

- Nouvelles ressources : algoculture ; vers marins et coquillages à usage pharmaceutique ; aquaculture raisonnée adaptée à l'alimentation et aux besoins locaux
- Innovations industrielles : plate-forme d'installation des éoliennes en mer ; forages ; surveillance et sécurité en mer du fait de l'essor du trafic maritime ; nouvelles technologies et nouveaux potentiels ; méthanisation des déchets naturels (biomasse, bagasse, bois de coupe de forêts..) biocarburants ;
- Nouvelles activités à partir des savoir-faire locaux artisanaux (startup ; PME) et des évolutions des pratiques sportives et de loisirs (paddle ; kitesurf ...) construction des bateaux, décoration intérieure, vêtements de sports ...)
- Nouvelles formations professionnelles ; numérique ; nouveaux sites de recherche et mise en réseaux des connaissances ; nouveaux modes de consommation et économie circulaire

12h45 **Départ pour le Déjeuner au Palais des Régates, (à 15 minutes en bus), à Sainte-Adresse**

14h45 **Départ de Sainte-Adresse**

15h
18h30 **Ateliers thématiques**

19h30 **Départ en bus des hôtels réservés par l'ANEL pour le restaurant Saint-Barthélemy à Octeville sur mer (à 20 min en bus)**

23h **Retour en bus aux hôtels du Havre**



ATELIERS THEMATIQUES

Retour en séance plénière pour présenter le fil rouge des 3 ateliers puis répartition dans les 3 salles selon les thématiques choisies de 15 h 30 à 18 h 30

Atelier 1

Quelle gestion innovante des espaces naturels littoraux pour répondre aux enjeux actuels ? Nouveaux usages, nouvelles ressources, nouvelle gouvernance ?

La prise en compte de la biodiversité, un nouvel impératif pour la gouvernance.

La biodiversité, constitutive du capital naturel des territoires littoraux, créatrice de valeur ajoutée et élément d'attractivité de ceux-ci, est menacée en dépit des efforts déployés par les collectivités gestionnaires des espaces naturels et des acquisitions réalisées par le Conservatoire du Littoral.

Les territoires littoraux concentrent pourtant de très nombreux types d'espaces protégés (aires marines protégées, parcs marins, zones naturelles, marais, etc.) beaucoup plus que les autres collectivités de métropole.

S'il convient d'adapter les réponses à la grande richesse écologique de chaque territoire, en termes de préservation de la biodiversité, mais aussi de qualité paysagère et d'accueil du public, cet atelier sera l'occasion de réfléchir aux moyens humains, financiers, fiscaux et de gouvernance pour réussir le pari d'une gestion durable des espaces naturels.

En partenariat avec l'Association Rivages de France et le Conservatoire du Littoral

Atelier 2

Comment anticiper les risques naturels pour préserver l'attractivité des territoires littoraux ?

La plupart des littoraux sont soumis à l'érosion côtière et au risque de submersion marine. Dans les Outre-mer, les phénomènes observés (houles cycloniques, ouragans, tempêtes tropicales ; invasion des algues sargasses) sont de plus en plus violents et récurrents, manifestations probables du changement climatique, ils inquiètent en raison de la gravité des dommages qu'ils causent.

Depuis Xynthia, puis Irma, le travail de réflexion se poursuit et réunit de nombreux acteurs scientifiques, élus, services de l'Etat, acteurs privés sur les solutions à trouver pour mieux protéger les populations, les biens et les activités : évaluation des ouvrages de défense contre la mer, impacts des ouvrages sur les flux sédimentaires ; sensibilisation des populations aux risques naturels ; mesures d'anticipation des phénomènes d'érosion ; mise en réseau des observatoires littoraux ; analyse coûts/bénéfices ; élaboration de PPRL et PPR ; PAPI ; appels à projets « relocalisation ».

Face aux nouveaux risques et contraintes, comment les élus peuvent-ils réagir ? Comment inventer de nouvelles réponses en termes d'urbanisme et d'aménagement littoral et construire des stratégies locales, régionales, nationale ? Quelle cohérence entre elles ? Quel avenir pour le fonds Barnier ? Quelle nouvelle gouvernance ? Où en est-on de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ?

Atelier 3

Comment exprimer une stratégie cohérente pour les littoraux ?

La relation entre la mer et le littoral dote les territoires littoraux d'atouts et d'enjeux spécifiques.

Au regard de ceux-ci, quelle peut être la stratégie de développement d'un territoire littoral ? A partir de quels choix prioritaires élaborer un projet de territoire ?

Que veut-on privilégier : l'accueil des touristes ; l'exploitation des produits de la mer ; la valorisation du patrimoine bâti et l'identité littorale et maritime ; la filière industrialo- portuaire et le transport maritime, la formation professionnelle ?

A partir d'exemples de réflexion stratégiques, sera effectuée une analyse des outils permettant de traduire les options retenues et leur mise en œuvre : DSF, stratégie régionale, départementale en direction de la mer et du littoral ; volet mer du SRADETT ? SMVM ? SCOT et volet maritime.

Séance plénière

9h00

Table ronde : Comment organiser de nouveaux partenariats pour mieux construire les stratégies du futur ?

1) Les messages des précurseurs d'une vision du littoral tournée vers le maritime

La parole sera donnée à Antoine RUFENACHT, président fondateur de l'ANEL en 1978 et à ses successeurs pour rappeler ce qu'ils ont voulu et ce qu'ils ont réussi à faire depuis la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite Loi Littoral, votée à l'unanimité le 3 Janvier 1986.

Les élus rappelleront notamment les combats parlementaires menés pour obtenir la création du Conseil National du Littoral, institué par l'article 235 de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR), à l'instar du Conseil National de la Montagne. En 2010, le CNL est devenu l'actuel Conseil National de la Mer et des Littoraux.

2) La gouvernance de la mer et du littoral en question

Une nouvelle gouvernance du littoral et de la mer est à recréer par une participation plus active, à tous les échelons, des élus et acteurs du littoral et du maritime.

La recherche d'outils d'urbanisme mieux adaptés est également nécessaire. Une solution pourrait être de donner aux « grands » SCOT une capacité d'application territoriale de la Loi Littoral (cf les prescriptions régionales des DTA, le PADDUC ; les SAR (schémas d'aménagement régionaux ultramarins)).

a) Le besoin de cohérence entre des stratégies sectorielles et la SNML

Les littoraux peinent à faire entendre leurs spécificités au sein des instances nationales et des grandes intercommunalités souvent non maritimes. Qu'en est-il des nouvelles régions élargies à des zones terrestres ?

Des initiatives régionales et départementales soutiennent les potentiels des zones littorales et maritimes : Conférence régionale de la mer en Bretagne, Parlement de la mer en Occitanie, Croissance Bleue en Nouvelle Aquitaine, stratégie régionale pour la mer en Provence-Alpes-Cote d'Azur ; Défi maritime et littoral en Loire-Atlantique, ...

b) Des solutions à expérimenter à travers des partenariats innovants

A partir des expériences débattues en ateliers, ce sera le moment d'envisager avec l'ensemble des collectivités littorales et maritimes représentées et les partenaires économiques de l'ANEL, comment franchir les obstacles pour faire des littoraux des territoires exemplaires des transitions à mener ?

11h30 **Interventions des ministres invités et du Premier ministre**, *sous réserve de son agenda*

12h30 **Clôture par Jean-François RAPIN, président de l'ANEL qui présentera la motion synthétisant les travaux des Journées Nationales d'Etudes**

12h45 **Départ pour le Déjeuner au Palais des Régates, à Sainte-Adresse**

14h45 **Départ de Sainte-Adresse vers l'Hôtel de Ville ou les lieux de visite du HAVRE**

Après Midi **Visite du grand port maritime du HAVRE et de la Ville, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO**

Musée d'art moderne André Malraux, Bibliothèque Oscar Niemeyer (*restructurée par Deshoulières-Jeanneau et Sogno Architecture*)

Dîner au HAVRE





A.N.E.L.
Association Nationale
des Elus du Littoral

22, Boulevard de la Tour-Maubourg
75007 Paris

Tel. 01 44 11 11 70

Fax 01 44 11 11 79

anel1@wanadoo.fr

www.anel.asso.fr

Nos partenaires

